

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1683

13 juillet 2013

SOMMAIRE

Adjutoris Conseil	80743	INTRACT GmbH, KOMPETENZ, DIE	
Alma Finance S.A.	80747	VERBINDET	80744
Alquity SICAV	80746	Intrepid Aviation Luxembourg Borrower 1	
Amfico S.à r.l.	80747	S.à r.l.	80758
Arta Grafica Luxe	80747	Iskandar Capital S.à r.l.	80744
ARYZTA Technology II Limited	80747	Janel S.A.	80744
AS Habitat	80746	K2 Constructions S.à r.l.	80744
Ashmoreal S.A.	80746	Lincoln Investments Luxembourg S.A. ...	80745
Ashmoreal S.A.	80746	Lofer S.à r.l.	80745
Autoécole Diederich S.à r.l.	80746	Logistics XXI S.à r.l.	80744
Ayo Investments S.à r.l.	80758	Luma-Deler S.A.	80745
Balzac Development S.à r.l.	80775	Luxgoal S.à r.l.	80740
B & H S.A.	80747	Mykonos S.A.	80739
Bougie Investment S.A. SPF	80745	N'Deye Coiffure Sàrl	80738
Compagnie des Mines et Métaux S.A.	80784	Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR	
D.B. International Finance S.A.	80780		80749
D.B. International Finance S.A. SPF	80780	Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l.	80738
Direct Rent Lux SC	80779	Stealth Software IP S.à r.l.	80741
Endurance HC Gamma S.à r.l.	80738	Stefania S.A.	80748
Entreprise de Bois de Cheminée	80738	Step Forward S.A.	80741
ESJ S.C.A. SICAR	80748	Stingray Holding S.A.	80741
Esoledad S.A.	80774	TCW/MAC Capital Ltd. Luxembourg S.à	
Euro Bond Investments Management	80748	r.l.	80742
EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., so-		TETRA, KAYSER PAUL et Associés SARL,	
ciété de gestion de patrimoine familial		Architecture et Urbanisme	80742
(SPF)	80767	Themus-IPC.EU	80742
Européenne de Berri S.A.	80738	Too Skill S.A.	80762
Everlux Maritima S.A.	80780	Total View Holding	80743
Flossbach von Storch Invest S.A.	80739	Trade Project S.à r.l.	80741
Forworx Luxembourg S.à r.l.	80739	Transhulux GmbH	80741
Four Faces S.A.	80739	Trasys Luxembourg PSF S.A.	80743
G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l.	80740	Turbo Wash S.A.	80743
Immo-Kiem S.A.	80740	VHPE S.à r.l.	80740
Infiny Finance Holding S.A.	80784	Vina Les Thermes S.à r.l.	80742
INTRACT GmbH, KOMPETENZ, DIE		VIP Consulting S.à r.l.	80743
VERBINDET	80740	V & J S.à r.l.	80742
		Wert VGO S.à r.l.	80767

Endurance HC Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.238.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013069010/10.

(130085347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Entreprise de Bois de Cheminée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 12A, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 68.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069011/10.

(130085111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Européenne de Berri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013069028/10.

(130085408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

N'Deye Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 227, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 67.740.

Par lettre du 16 janvier 2013, remise en main propres en date du 16 janvier 2013, Monsieur GEBHARD Albert a démissionné de son mandat de gérant technique de la société avec effet au 31 janvier 2013.

Soleuvre, le 29 mai 2013.

La société

Référence de publication: 2013069262/11.

(130085310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.255.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Sophis Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Yves Altal / Daniel Gouait

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013069392/13.

(130085360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Flossbach von Storch Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069036/10.

(130085625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Forworx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.373.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013069057/10.

(130084840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Four Faces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 171.824.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 25 avril 2013

L'Assemblée générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Cédric de Caritat, né le 05/06/1979 à Charleroi, et, résidant professionnellement à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener, de ses fonctions d'administrateur de la société Four Faces S.A.

L'Assemblée Générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Nicolas Delattre, né le 26/10/84 à Liège, et, résidant professionnellement au 56, rue Glesener, L-1630 Luxembourg à la fonction d'administrateur de la société Four Faces S.A.

La durée de son mandat d'administrateur sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Delattre

Un mandataire

Référence de publication: 2013069058/19.

(130084841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Mykonos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.664.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 mai 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013069260/15.

(130084754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013069064/10.

(130085414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Immo-Kiem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8328 Capellen, 52, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 131.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069123/10.

(130085481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

INTRACT GmbH, KOMPETENZ, DIE VERBINDET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069130/10.

(130085536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Luxgoal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.268.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2013069188/11.

(130085462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

VHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013069492/13.

(130085227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Stealth Software IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 168.236.

EXTRAIT

Lors de la réunion du conseil de gérance du 05-08-2012, la décision suivante a été prise:

- Le siège social de la société est transféré à L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux avec effet immédiat:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

M. Osgar de Laat / M. Gerard Warrens.

Référence de publication: 2013069440/13.

(130084919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Stingray Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013069445/11.

(130084957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Step Forward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 4B, rue Tresch.

R.C.S. Luxembourg B 176.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069444/10.

(130085056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Trade Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069477/10.

(130085647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Transhulux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9981 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.575.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29/05/2013.

Référence de publication: 2013069478/10.

(130085538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

TCW/MAC Capital Ltd. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.072.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

TCW/MAC Capital Ltd. Luxembourg S.à r.l.

P.L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013069467/14.

(130085380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Themus-IPC.EU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.984.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069471/10.

(130085185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

TETRA, KAYSER PAUL et Associés SARL, Architecture et Urbanisme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.465.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TETRA, KAYSER PAUL et Associés SARL, Architecture et Urbanisme

Référence de publication: 2013069469/10.

(130084775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

V & J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schiffange.

R.C.S. Luxembourg B 103.840.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V&J S.à r.l.

Référence de publication: 2013069489/10.

(130085405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Vina Les Thermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 3, rue Dr. Jean Théodore Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 84.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069494/10.

(130085198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Total View Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 140.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013069476/11.

(130085507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Trasys Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 161.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013069479/12.

(130085135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Turbo Wash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 30, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 24.683.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erich GINSBACH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013069484/11.

(130084800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

VIP Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Nauwiss.
R.C.S. Luxembourg B 164.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069497/10.

(130085197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Adjutoris Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 105.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069578/10.

(130085972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

INTRACT GmbH, KOMPETENZ, DIE VERBINDET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 51.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069131/10.

(130085537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Iskandar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.025.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069136/10.

(130085301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Janel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4962 Clemency, 8A, rue de Messancy.

R.C.S. Luxembourg B 150.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069138/10.

(130085554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

K2 Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 148.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069172/10.

(130085238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Logistics XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.018.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Mai 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2013069208/14.

(130084852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Lincoln Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 175.301.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 23 mai 2013

Conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de:

déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Robert DUPLOUY, né le 18/08/1954 à Samer (France), demeurant au 57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Monsieur Robert DUPLOUY portera le titre d'Administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société par sa signature individuelle ou pour la signature conjointe de deux administrateurs pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LINCOLN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013069206/19.

(130085257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Lofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069207/10.

(130085208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Luma-Deler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 90.436.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013069211/10.

(130085611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bougie Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.264.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.05.2013.

Pour: BOUGIE INVESTMENT S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013069650/15.

(130086543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Autoécole Diederich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 14, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 104.712.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013069620/10.

(130085889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Ashmoreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.206.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069619/10.

(130085807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Ashmoreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.206.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069618/10.

(130085806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

AS Habitat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 139, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 122.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mai 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013069616/11.

(130085743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Alquity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 152.520.

Il est à noter que monsieur Meloni et monsieur Claessens ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet au 7 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013069609/13.

(130086538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

ARYZTA Technology II Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.543.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

ARYZTA Technology II Limited

Johannes L. de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2013069615/14.

(130086256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Arta Grafica Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 58.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069613/10.

(130085974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

B & H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.880.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/5/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013069623/10.

(130086337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Alma Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069607/10.

(130085973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Amfico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.350.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.299.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069610/10.

(130085805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

ESJ S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 169.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069773/11.

(130086081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Euro Bond Investments Management, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 159.776.

La convention de domiciliation du siège social de la société à responsabilité limitée EURO BOND INVESTMENTS MANAGEMENT S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159776 sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, conclue en date du 18 janvier 2011, a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 27 mai 2013.

Pour FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2013069778/11.

(130086126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Stefania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 172.565.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Stefania S.A.", ayant son siège social à L-5752 Frisange, 8, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172.565, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2945 du 5 décembre 2012,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie CASA, commerçante, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 3, allée François Lapierre (France)

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon, et modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Stéphanie CASA, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2013. Relation GRE/2013/1890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013069442/51.

(130085291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of the month of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, qualifying as an investment company in risk capital within the meaning of the law of 15 June 2004 relating to investment companies in risk capital, as amended, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 20 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 497 on 30 March 2007, and registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B123840.

The General Meeting is opened at 2:00 p.m. CET at 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the chair of Mr. Miguel Ollero, residing professionally in Madrid (the "Chairman") who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Alessio Guglielmina, residing professionally in Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the General Meeting is the following:

Agenda

I. Approval of the following amendments to the articles of incorporation of the Company (the "Articles"):

1. Amendment of Article 3. "Duration":

Insertion of a new paragraph to Article 3 of the Articles, under the first sentence so as to add a specification regarding the end of the investment commitment period of the Company as follows:

"The "Investment Commitment Period", as defined in the "Placement Memorandum" (defined under Article 7 below) ended on 30 September 2012."

2. Amendment of Article 5. "Share capital" so as to reflect:

2.1 The reduction of the nominal value of the existing shares, by eighty-eight cents (€ 0.88) per share, following which such shares will have a nominal value of one euro and twelve cents (€ 1.12) each, and subsequently,

2.2 The split of the subscribed capital of the Company into two classes of shares as follows:

(i) Conversion of the existing shares, with a nominal value of one euro and twelve cents (€ 1.12) each, following the above, into a class of shares denominated the "Class I Shares"; and

(ii) Creation of a new class of shares to be denominated the "Class II Shares" representing the remainder of "Outstanding Commitment" (as defined in the placement memorandum of the Company (the "PM") that may still be subject to capital calls in accordance with the Articles and the PM. Class II Shares could hence be issued by the Company up to the amount of the Outstanding Commitment (fifty-seven cents (€ 0,57.-) per Class I Share) so that their nominal value will be fixed at fifty-seven cents (€ 0,57.-) per Class II Shares. Class II Shares, once issued, will be paid in through successive

capital calls, so that all the provisions of the Articles and the PM applicable to shares, as converted into Class I Shares, should apply as relevant, to the Class II Shares;

2.3 The reduction of the authorized share capital from ONE HUNDRED AND TWENTY MILLION EUROS (€ 120,000,000.-) to SEVENTY-EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED AND FIFTY-ONE THOUSAND AND ONE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EUROS (€ 78,851,175.-), and subsequent amendment of first paragraph to fourth paragraph of Article 5 of the Articles to read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of fifty-two million two hundred and fifty-six thousand and four hundred euros (EUR 52,256,400.-) divided into forty-six million six hundred fifty seven thousand and five hundred (46,657,500) Class I Shares with a par value of one euro and twelve cents (EUR 1.12) each (the "Class I Shares").

The minimum subscribed share capital of the Company, together with the share premium, if any, is one million euros (EUR 1,000,000.-).

The authorized share capital, including the subscribed share capital of the Company, is fixed at seventy-eight million eight hundred and fifty-one thousand and one hundred and seventy-five euros (EUR 78,851,175.-) consisting of forty-six million six hundred fifty seven thousand and five hundred (46,657,500) Class I Shares with a nominal value of one euro and twelve cents (EUR 1,12) each and forty-six million six hundred fifty seven thousand and five hundred (46,657,500) class II shares (hereinafter, the "Class II Shares") with a nominal value of fifty-seven cents (EUR 0.57) each - (The Class I Shares and the Class II Shares being hereinafter referred to together as the "Shares"). At least 5% of each Share must be paid-up in accordance with Article 5 of the 2004 Law.

During the period of five years from the date of the publication of the consolidated articles of incorporation of the Company (dated April 25, 2013), the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these Articles) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Class II Shares or any right or rights to convert any security into Class II Shares or otherwise dispose of them to Shareholders holding Class I Shares on a pro rata basis to the Class I Shares they hold to the extent required to follow-on investments relating to the existing Investments in the Company (as defined in the Placement memorandum) as well as for the Company's operating expenses, liabilities and obligations, at such time and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine."

3. Amendment of Article 8 "Issue of Shares":

Amendment of the provisions regarding the issue of shares so as to reflect the split of the subscribed capital of the Company into two classes of shares, i.e. the "Class I Shares" and "Class II Shares" and:

3.1 subsequent amendment of first paragraph of Article 8 of the Articles to read as follows:

"During the period of five years from the date of the publication of this consolidated articles of incorporation of the Company (dated April 25, 2013), the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these Articles, and notably Article 5 above) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Class II Shares or any right or rights to convert any security into Class II Shares or otherwise dispose of them to Shareholders holding Class I Shares on a pro rata basis to the Class I Shares they hold to the extent required to follow-on investments relating to the existing Investments in the Company (as defined in the Placement memorandum) as well as for the Company's operating expenses, liabilities and obligations, at such time and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine."; and

3.2 subsequent amendment of third paragraph of Article 8 of the Articles to read as follows:

"The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions for new Class II Shares."

4. Amendment of Article 9 "Redemption of Shares":

Amendment of second paragraph of Article 9 of the Articles so as to clarify that the board of directors of the Company may proceed to distributions either by way of a redemption of shares or by way of a reimbursement of a paid-in portion of the shares of the Company; and subsequent amendment of second paragraph of Article 9 of the Articles to read as follows:

"However, provided appropriate funds are available therefore, the general meeting of Shareholders may resolve on a redemption of Shares at any time if, as documented to such general meeting of Shareholders, the Board of Directors considers such redemption to be in the best interests of the Company; the Board of Directors (on behalf of the Company) may also redeem Shares whenever it considers a redemption to be in the best interests of the Company or proceed to distributions either by way of a redemption of Shares or by way of a reimbursement of a paid-in portion of the Shares in accordance with Article 23 below. Furthermore, the Board of Directors (on behalf of the Company) may redeem Affected Shares from a Defaulting Shareholder in accordance with Article 8 above and shall compulsorily redeem the Shares held by a Shareholder which ceases to be qualified as or is found not to be an Eligible Investor."

5. Amendment of Article 14 "Powers of the Board of Directors":

Insertion of an eighth indent under second paragraph of Article 14 of the Articles so as to mention that, amongst the powers reserved to the board of directors of the Company, the latter shall have the power to decide to issue Class II Shares within the framework of the authorized share capital and subsequent amendment of second paragraph of Article 14 of the Articles to read as follows:

"The following matters will be exclusively reserved to the Board of Directors:

- appointment of both the chairman and the secretary (non-director) to the Board of Directors;
- delegation of duties to the Manager;
- proposal of amendments to the Articles (unless proposed by Shareholders duly requesting to convene a general meeting of Shareholders or to add such proposal to the agenda of a general meeting of Shareholders called by the Board of Directors in accordance with applicable law);
- preparation of the Company's annual accounts;
- approval of Investments (as this term is defined in the Placement Memorandum) individually in excess of twenty-five percent (25%) of the Company's subscribed share capital;
- approval of analysis expenses for an individual Investment where such expenses are in excess of one million euros (EUR 1,000,000.-);
- supervision of the Management Agreement, as defined and referred to in the Placement Memorandum, entered into with the Manager; and
- Decision to issue Class II Shares within the framework of the authorized share capital under Article 5 above."

6. Amendment of Article 23 "Distributions":

Amendment of Article 23 of the Articles so as to clarify the distribution process and subsequent amendment of Article 23 of the Articles to read as follows:

"The Board of Directors or its delegate may proceed to distributions either from disposals of investments, plus any dividends or interest income received, or otherwise to Shareholders, at its discretion, but excluding Defaulting Shareholders whose distribution rights have been suspended, provided that the subscribed share capital of the Company, together with the share premium (if any), shall not fall below one million euros (EUR 1,000,000.-); the Board of Directors may retain any and all amounts of any proceeds dividends or interest income received which it considers prudent reserves against future expenses and liabilities of the Company.

The distribution may take place either as a payment of dividends, a redemption of Shares, a reimbursement of a paid-in portion on the Shares of any Class or as a return of share premium (if any), at the discretion of the Board of Directors or its delegate."

II. Various amendments of the Articles for consistency, clarity and typographic purposes as reflected in the draft Articles as available upon request at the registered office of the Company.

III. Miscellaneous.

B. That the name of the shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the board of the General meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith. The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons;

C. That the shares being all registered shares, the shareholders of the Company present or represented acknowledge that they were convened to this General Meeting by a notice containing the above agenda sent to them by registered mail on 28 March 2013 and, therefore, consider themselves as being duly convened thereto;

D. That under Article 19 and 25 of the Articles, items I to II of the above agenda must be passed by a majority of ninety-two percent (92%) of the votes of one hundred percent (100%) of the subscribed share capital of the Company (excluding the subscribed share capital that consists of any affected shares whose voting rights have been suspended);

E. That, according to the attendance list, out of 46,657,500.00 shares issued by the Company, 46,207,500 voting shares are present or represented at this General Meeting;

F. That the present General Meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the above agenda.

Then the General Meeting took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The General Meeting decides to clarify in the Articles that the investment commitment period, as defined in the placement memorandum of the Company (the "Placement Memorandum"), ended on 30 September 2012 and to subsequently insert a new paragraph under article 3 of the Articles to read as follows:

" **Art. 3. Duration.** The Company is established for a limited term ending on September 30, 2020. The "Investment Commitment Period", as defined in the "Placement Memorandum" (defined under Article 7 below) ended on 30 September 2012."

Second Resolution

The General Meeting decides to reduce the subscribed share capital of the Company by forty-one million fifty-eight thousand six hundred Euro (EUR 41,058,600) down to fifty-two million two hundred and fifty-six thousand and four hundred euros (EUR 52,256,400.-) by reducing the nominal value of the existing shares which is fixed at two Euros (EUR

2.-) by eighty eight cents (EUR 0.88), following which such shares will have a nominal value of one Euro and twelve cents (EUR 1.12) each and distributing thirty-one cents (EUR 0.31) per share to the shareholders.

The General Meeting decides to convert/rename the existing shares into a class of shares to be denominated "Class I Shares", having a nominal value of one Euro and twelve cents (EUR 1.12) each.

The General Meeting also decides to allow for the issuance of a new class of shares to be denominated "Class II Shares", which will have a nominal value of fifty-seven cents (EUR 0.57) each, representing the remainder of the "Outstanding Commitment" (as defined in the placement memorandum of the Company (the "Placement Memorandum") that may still be subject to capital calls in accordance with the Articles and the Placement Memorandum. Class II Shares could hence be issued by the Company up to the amount of the Outstanding Commitment. Class II Shares, once issued, will be paid in through successive capital calls, so that all the provisions of the Articles and the Placement Memorandum applicable to shares, as converted/renamed Class I Shares, should apply as relevant, to the Class II Shares.

The General Meeting decides to reduce the authorized capital from one hundred and twenty million Euros (EUR 120,000,000.-) to seventy eight million eight hundred and fifty one thousand and one hundred and seventy five Euros (EUR 78,851,175.-), and subsequent amendment of the first paragraph to fourth paragraph of article 5 of the Articles to read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of fifty-two million two hundred and fifty-six thousand and four hundred euros (EUR 52,256,400.-) divided into forty-six million six hundred fifty seven thousand and five hundred (46,657,500) Class I Shares with a par / value of one euro and twelve cents (EUR 1.12) each (the "Class I Shares").

The minimum subscribed share capital of the Company, together with the share premium, if any, is one million euros (EUR 1,000,000.-).

The authorized share capital, including the subscribed share capital of the Company, is fixed at seventy-eight million eight hundred and fifty-one thousand and one hundred and seventy-five euros (EUR 78,851,175.-) consisting of forty-six million six hundred fifty seven thousand and five hundred (46,657,500) Class I Shares with a nominal value of one euro and twelve cents (EUR 1.12) each and forty-six million six hundred fifty seven thousand and five hundred (46,657,500) class II shares (hereinafter, the "Class II Shares") with a nominal value of fifty-seven cents (EUR 0.57) each - (The Class I Shares and the Class II Shares being hereinafter referred to together as the "Shares"). At least 5% of each Share must be paid-up in accordance with Article 5 of the 2004 Law.

During the period of five years from the date of the publication of the consolidated articles of incorporation of the Company (dated April 25, 2013), the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these Articles) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Class II Shares or any right or rights to convert any security into Class II Shares or otherwise dispose of them to Shareholders holding Class I Shares on a pro rata basis to the Class I Shares they hold to the extent required to follow-on investments relating to the existing Investments in the Company (as defined in the Placement memorandum) as well as for the Company's operating expenses, liabilities and obligations, at such time and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine."

Third Resolution

The General Meeting decides to amend the provisions of article 8 of the Articles regarding the issue of shares and:

- subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles to read as follows:

"During the period of five years from the date of the publication of this consolidated articles of incorporation of the Company (dated April 25, 2013), the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these Articles, and notably Article 5 above) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Class II Shares or any right or rights to convert any security into Class II Shares or otherwise dispose of them to Shareholders holding Class I Shares on a pro rata basis to the Class I Shares they hold to the extent required to follow-on investments relating to the existing Investments in the Company (as defined in the Placement memorandum) as well as for the Company's operating expenses, liabilities and obligations, at such time and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine."; and

- subsequent amendment of the third paragraph of article 8 of the Articles to read as follows:

"The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions for new Class II Shares."

Fourth Resolution

The General Meeting decides to clarify the procedure relating to the redemption of shares by clarifying that the board of directors of the Company may proceed to distributions either by way of a redemption of shares or by way of a reimbursement of a paid-in portion of the shares of the Company and to subsequently amend article 9 of the Articles to read as follows:

"However, provided appropriate funds are available therefore, the general meeting of Shareholders may resolve on a redemption of Shares at any time if, as documented to such general meeting of Shareholders, the Board of Directors considers such redemption to be in the best interests of the Company; the Board of Directors (on behalf of the Company) may also redeem Shares whenever it considers a redemption to be in the best interests of the Company or proceed to

distributions either by way of a redemption of Shares or by way of a reimbursement of a paid-in portion of the Shares in accordance with Article 23 below. Furthermore, the Board of Directors (on behalf of the Company) may redeem Affected Shares from a Defaulting Shareholder in accordance with Article 8 above and shall compulsorily redeem the Shares held by a Shareholder which ceases to be qualified as or is found not to be an Eligible Investor."

Fifth Resolution

The General Meeting decides to add among the list of powers reserved to the board of directors of the Company the possibility to decide to issue Class II Shares within the framework of the authorized share capital of the Company and to subsequently insert a new eight indent under article 14 of the Articles to read as follows:

"The following matters will be exclusively reserved to the Board of Directors:

- appointment of both the chairman and the secretary (non-director) to the Board of Directors;
- delegation of duties to the Manager;
- proposal of amendments to the Articles (unless proposed by Shareholders duly requesting to convene a general meeting of Shareholders or to add such proposal to the agenda of a general meeting of Shareholders called by the Board of Directors in accordance with applicable law);
- preparation of the Company's annual accounts;
- approval of Investments (as this term is defined in the Placement Memorandum) individually in excess of twenty-five percent (25%) of the Company's subscribed share capital;
- approval of analysis expenses for an individual Investment where such expenses are in excess of one million euros (EUR 1,000,000.-);
- supervision of the Management Agreement, as defined and referred to in the Placement Memorandum, entered into with the Manager; and
- Decision to issue Class II Shares within the framework of the authorized share capital under Article 5 above."

Sixth Resolution

The General Meeting decides to clarify the procedure relating to distributions and to subsequently amend article 23 of the Articles to read as follows:

"The Board of Directors or its delegate may proceed to distributions either from disposals of investments, plus any dividends or interest income received, or otherwise to Shareholders, at its discretion, but excluding Defaulting Shareholders whose distribution rights have been suspended, provided that the subscribed share capital of the Company, together with the share premium (if any), shall not fall below one million euros (EUR 1,000,000.-); the Board of Directors may retain any and all amounts of any proceeds dividends or interest income received which it considers prudent reserves against future expenses and liabilities of the Company.

The distribution may take place either as a payment of dividends, a redemption of Shares, a reimbursement of a paid-in portion on the Shares of any Class or as a return of share premium (if any), at the discretion of the Board of Directors or its delegate."

Seventh Resolution

The General Meeting decides to insert a new paragraph in article 5 of the Articles following the second paragraph to reflect that the Company may also issue a new class of shares under the denomination of "Class II Shares" to read as follows:

"The Company may issue Class II Shares (as defined further below) with a nominal value of fifty-seven cents (EUR 0.57) each."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 3,000.-.

There being no further business on the agenda of the General Meeting, the General Meeting was thereupon closed at 3.00 p.m. CET.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qualifiée de société d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 497 le 30 mars 2007 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123840.

L'Assemblée Générale est ouverte à 14:00 heures, heure locale, au 8, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Miguel Ollero, demeurant professionnellement à Madrid (le «Président») qui nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alessio Guglielmina, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'établir que:

A. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour

I. Approbation des modifications des statuts de la Société (les «Statuts») suivantes:

1. Modification de l'Article 3. «Durée /Terme»:

Insertion d'un nouveau paragraphe à l'Article 3 des Statuts, sous la première phrase afin d'apporter une précision concernant la fin de la période d'engagement des investissements de la Société, comme suit:

«La «Période d'Engagement des Investissements», telle que définie dans le Prospectus (le terme «Prospectus» étant défini dans l'Article 7 des Statuts ci-dessous) a pris fin au 30 septembre 2012.»

2. Modification de l'Article 5. «Capital Social» afin de refléter:

2.1 La réduction de la valeur nominale des actions existantes, de quatre-vingt-huit centimes (€ 0,88.-) par action, à la suite de laquelle ces actions auront une valeur nominale d'un euro et douze centimes (€ 1,12.-) chacune, puis,

2.2 La division du capital souscrit de la Société en deux classes d'actions, comme suit:

(i) Conversion des actions existantes, avec une valeur nominale d'un euro et douze centimes (€ 1,12.-) chacune, suite à ce qui précède, en une classe d'actions dénommée «Actions de Classe I»; et

(ii) Création d'une nouvelle classe d'actions devant être dénommée «Actions de Classe II» représentant le reste de l'«Engagement à Libérer» (comme défini dans le placement memorandum de la Société (le «Placement Memorandum») qui peut faire l'objet d'un appel de fonds conformément à ce qui est prévu par les Statuts et par le Placement Memorandum. Les Actions de Classe II peuvent ainsi être émises par la Société jusqu'à concurrence du montant de l'Engagement à Libérer (cinquante-sept centimes (€ 0,57.-) par Action de Classe I) de manière à ce que leur valeur nominale soit fixée à cinquante-sept centimes (€ 0,57.-) par Action de Classe II. Les Actions de Classe II, une fois émises, seront payées par des appels de fonds successifs, afin que toutes les dispositions des Statuts et du Placement Memorandum applicables aux actions, telles que converties en Actions de Classe I, puissent s'appliquer, le cas échéant, aux Actions de Classe II;

2.3 La réduction du capital social autorisé de cent vingt millions d'euros (€ 120.000.000.-) à soixante-dix-huit millions huit cent cinquante et un mille cent soixante-quinze euros (€ 78.851.175.-), et la modification subséquente du premier paragraphe au quatrième paragraphe de l'Article 5 des Statuts comme suit:

«La Société a un capital social souscrit de cinquante-deux millions deux-cent cinquante-six mille et quatre-cent euros (EUR 52.256.400.-) divisé en quarante six millions six cent cinquante-sept mille cinq centimes (46.657.500) actions de classe I ayant une valeur nominale de un euro et douze centimes (EUR 1,12) chacune (les «Actions de Classe I»).

Le capital social souscrit minimum de la Société, ainsi que, le cas échéant, la prime d'émission, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-).

Le capital social autorisé, y compris le capital social souscrit de la Société, est fixé à soixante dix-huit millions huit cent cinquante et un mille cent soixante-quinze euros (EUR 78.851.175.-), divisé en quarante six millions six cent cinquante-sept mille cinq centimes (46.657.500) Actions de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro et douze centimes (EUR 1,12) chacune et quarante six millions six cent cinquante-sept mille cinq centimes (46.657.500) actions de classe II (les «Actions de Classe II») ayant une valeur nominale de cinquante-sept centimes (EUR 0,57) chacune (les Actions de Classe I et les Actions de Classe II étant dénommées ci-après ensemble les «Actions»). Chaque action doit être libérée de 5% au moins en conformité avec l'article 5 de la Loi de 2004.

Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication des statuts coordonnés de la Société (datés du 25 avril 2013), le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions de ces Statuts) à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout(s) droit(s) de souscrire à des Actions de Classe II ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en Actions de Classe II ou de céder des Actions de Classe II à des Actionnaires détenant des Actions de Classe I au pro rata des Actions de Classe I qu'ils détiennent dans la mesure requise pour le suivi des Investissements de la Société (tel que le terme «Investissements» est défini dans le Prospectus) ainsi que pour couvrir tous/ toutes les dépenses, engagements et obligations de la Société à la date, selon les termes, pour telle contrepartie et suivant les conditions que déterminera le Conseil d'Administration.»

3. Modification de l'Article 8 «Emission des Actions»:

Modification des dispositions relatives à l'émission des actions afin de refléter la division du capital social souscrit de la Société en deux classes d'actions, i.e. les «Actions de Classe I» et les «Actions de Classe II» et:

3.1 Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 8 des Statuts comme suit:

«Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication des statuts coordonnés de la Société (datés du 25 avril 2013), le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions de ces Statuts, et notamment de l'Article 5 ci-dessus) à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout(s) droit(s) de souscrire à des Actions de Classe II ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en Actions de Classe II ou de céder des Actions de Classe II à des Actionnaires détenant des Actions de Classe I au pro rata des Actions de Classe I qu'ils détiennent dans la mesure requise pour le suivi des Investissements de la Société (tel que le terme «Investissements» est défini dans le Prospectus) ainsi que pour couvrir tous/toutes les dépenses, engagements et obligations de la Société à la date, selon les termes, pour telle contrepartie et suivant les conditions que déterminera le Conseil d'Administration.», et

3.2 Modification subséquente du troisième paragraphe de l'Article 8 des Statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, directeur, dirigeant ou tout autre agent valablement autorisé, le pouvoir d'accepter des souscriptions aux nouvelles Actions de Classe II.»

4. Modification de l'Article 9 «Rachat des Actions»:

Modification du deuxième paragraphe de l'Article 9 des Statuts afin de clarifier que le conseil d'administration de la Société peut procéder à des distributions soit par voie de rachat d'actions soit par voie de remboursement d'une portion du montant libéré des actions de la Société; et modification subséquente du deuxième paragraphe de l'Article 9 des Statuts comme suit:

«Néanmoins, pour autant que des fonds suffisants soient disponibles pour cela, l'assemblée générale des Actionnaires peut décider d'un rachat d'Actions à tout moment si, ayant présenté à ladite assemblée générale les documents à l'appui, le Conseil d'Administration considère qu'un tel rachat est dans l'intérêt de la Société; le Conseil d'Administration (pour le compte de la Société) peut aussi procéder au rachat d'Actions lorsqu'il considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société ou procéder à des distributions soit par voie de rachat d'Actions soit par voie de remboursement d'une portion du montant libéré des Actions conformément à l'Article 23 ci-dessous. De plus, le Conseil d'Administration (pour le compte de la Société) peut racheter des Actions Affectées auprès d'un Actionnaire Défaillant conformément à l'Article 8 ci-dessus et rachètera de manière forcée les Actions détenues par un Actionnaire qui cesse d'être qualifié, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible.».

5. Modification de l'Article 14. "Pouvoirs du Conseil d'Administration":

Insertion d'un huitième tiret sous le second paragraphe de l'Article 14 des Statuts afin de mentionner que, parmi les pouvoirs réservés au conseil d'administration de la Société, ce dernier peut décider d'émettre des Actions de Classe II dans la limite du capital autorisé et modification subséquente du second paragraphe de l'Article 14 des Statuts comme suit:

«Les matières suivantes sont exclusivement réservées au Conseil d'Administration:

- nomination du président et du secrétaire (non-administrateur) du Conseil d'Administration;
- délégation de tâches au Gérant;
- proposition de modifications des Statuts (sauf proposée par les Actionnaires requérant valablement la convocation d'une assemblée générale des Actionnaires ou l'ajout d'une telle proposition à l'ordre du jour d'une assemblée générale convoquée par le Conseil d'Administration conformément au droit applicable);
- préparation des comptes annuels de la Société;
- autorisation d'Investissements (tel que ce terme est défini dans le Prospectus) qui, individuellement, se montent à plus de vingt-cinq pour cent (25%) du montant du capital social souscrit de la Société;
- autorisation de dépenses d'analyse pour un Investissement particulier lorsque ces dépenses se montent à plus d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-);
- supervision du Contrat de Gestion, tel que défini dans, et auquel se réfère, le Prospectus, conclu avec le Gérant; et
- décision d'émettre des Actions de Classe II dans les limites du capital autorisé tel que défini dans le cadre de l'Article 5 ci-dessus.».

6. Modification de l'Article 23. «Distributions»:

Modification de l'Article 23 des Statuts afin de clarifier le processus de distribution et modification subséquente de l'Article 23 des Statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration ou son délégué pourra procéder à des distributions soit par cession d'investissements, plus tout autres dividendes ou intérêts, ou distribution aux Actionnaires, à sa discrétion, mais à l'exclusion des Actionnaires Défaillants dont les droits de distribution ont été suspendus, à condition toutefois, que le capital social souscrit de la Société, augmenté le cas échéant de la prime d'émission, ne tombe pas en deçà du montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-); le Conseil d'Administration peut cependant, conserver tout ou partie des montants desdites sommes, dividendes ou intérêts reçus s'il considère prudent de les mettre en réserve pour prévenir des dépenses et engagements futurs de la Société.

Les distributions seront effectuées, sous la forme de paiement de dividendes, de rachat d'Actions, de remboursement d'une portion du montant libéré des Actions, ou de remboursement de prime d'émission (s'il y a lieu), à la discrétion du Conseil d'Administration ou de son délégué.».

II. Diverses modifications apportées aux Statuts afin de garantir la cohérence, la clarté et de corriger certaines erreurs typographiques tel que reflété dans le projet de Statuts disponible sur demande au siège social de la Société.

III. Divers.

B. Le nom des actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de la présente Assemblée Générale et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants;

C. Les actions étant toutes nominatives, les actionnaires de la Société présents ou représentés reconnaissent avoir été convoqués à cette Assemblée Générale par une lettre de convocation contenant l'ordre du jour ci-dessus, envoyée par courrier recommandé le 28 mars 2013 et, donc, se considèrent comme dûment convoqués à ladite Assemblée Générale;

D. En vertu des Articles 19 et 25 des statuts de la Société (les «Statuts»), les résolutions relatives aux points I à II de l'ordre du jour ci-dessus doivent être approuvées par une majorité de quatre-vingt-douze pour cent (92%) des votes représentant cent pour cent (100%) du capital souscrit de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit de la Société consistant en actions affectées dont le droit de vote ont été suspendus);

E. D'après la liste de présence, sur 46.657.500,00 actions émises par la Société, 46.207.500 actions avec droit de vote sont présentes ou représentées à cette Assemblée Générale;

F. La présente Assemblée Générale est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Par conséquent, l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier dans les Statuts que la période d'engagement des investissements, telle que définie dans le prospectus (le «Prospectus»), a pris fin au 30 septembre 2012 et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe sous l'Article 3 des Statuts comme suit:

« **Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée se terminant le 30 Septembre 2020. La «Période d'Engagement d'Investissement», tel que définie dans le Placement Memorandum» (définie sous l'Article 7 ci-dessous) se terminant au 30 Septembre 2012.».

Seconde Résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence de quarante et un millions cinquante-huit mille six cents Euros (EUR 41.058.600) pour le ramener à cinquante-deux millions deux-cent cinquante-six mille et quatre-cent euros (EUR 52.256.400,-) en diminuant la valeur nominale des actions existantes qui est fixée à deux euros (EUR 2,-) de quatre-vingt-huit centimes (EUR 0,88), après quoi de telles actions auront une valeur nominale d'un Euro et douze centimes (EUR 1,12) chacune et de distribuer trente et un centimes (EUR 0,31) par action aux actionnaires.

L'Assemblée Générale décide de convertir/renommer les actions existantes en une classe d'actions dénommées «Actions de Classe I», ayant une valeur nominale de un Euro et douze centimes chacune (EUR 1,12).

L'Assemblée générale décide aussi d'autoriser l'émission d'une nouvelle classe d'actions dénommées «Actions de Classe II», qui auront une valeur nominale qui sera fixée à cinquante sept centimes d'euros (EUR 0,57) chacune, représentant le reste de l'«Engagement à Libérer» (tel que défini dans le placement memorandum de la Société (le «Placement Memorandum») qui peut toujours être sujet à des appels de fonds en accord avec les Statuts et le Placement Memorandum. Les Actions de Classe II peuvent ainsi être émises par la Société jusqu'à concurrence du montant d'Engagement à Libérer. Les Actions de Classe II, une fois émises, seront payées par des appels de fonds successifs, afin que toutes les dispositions des Statuts et du Placement Memorandum applicables aux actions, telles que converties en Actions de Classe I, pourront s'appliquer, le cas échéant aux Actions de Classe II;

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital autorisé de cent vingt million d'Euros (EUR 120.000.000,-) à soixante dix huit million huit cent cinquante et un mille et cent soixante quinze Euros.(EUR 78.851.175,-) et modification subséquente du premier paragraphe au quatrième paragraphe de l'article 5 des Statuts à lire comme suit:

«La Société a un capital social souscrit de cinquante-deux millions deux cent cinquante-six mille et quatre cents euros (EUR 52.256.400,-) divisé en quarante six millions six cent cinquante-sept mille cinq centimes (46.657.500) actions de classe I ayant une valeur nominale de un euro et douze centimes (EUR 1,12,-) chacune (les «Actions de Classe I»).

Le capital social souscrit minimum de la Société, ainsi que, le cas échéant, la prime d'émission, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le capital social autorisé, y compris le capital social souscrit de la Société, est fixé à soixante dix-huit millions huit cent cinquante et un mille cent soixante-quinze euros (EUR 78.851.175,-), divisé en quarante six millions six cent cinquante-sept mille cinq centimes (46.657.500) Actions de Classe I ayant une valeur nominale de un euro et douze centimes (EUR 1,12) chacune et quarante six millions six cent cinquante-sept mille cinq centimes (46.657.500) actions de classe II (les «Actions de Classe II») ayant une valeur nominale de cinquante-sept centimes (EUR 0,57) chacune (les Actions de Classe I et les Actions de Classe II étant dénommées ci-après ensemble les «Actions»). Chaque action doit être libérée de 5% au moins en conformité avec l'article 5 de la Loi de 2004.

Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication des statuts coordonnés de la Société (datés du 25 avril 2013), le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions de ces Statuts) à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout(s) droit(s) de souscrire à des Actions de Classe II ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en Actions de Classe II ou de céder des Actions de Classe II à des Actionnaires détenant des Actions de Classe I au pro rata des Actions de Classe I qu'ils détiennent dans la mesure requise pour le suivi des Investissements de la Société (tel que le terme «Investissements» est défini dans le Prospectus) ainsi que pour couvrir tous/ toutes les dépenses, engagements et obligations de la Société à la date, selon les termes, pour telle contrepartie et suivant les conditions que déterminera le Conseil d'Administration».

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les dispositions de l'article 8 des Statuts concernant l'émission des actions et

- modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts à lire comme suit:

«Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication des statuts coordonnés de la Société (datés du 25 avril 2013), le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions de ces Statuts, et notamment de l'Article 5 ci-dessus) à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout(s) droit(s) de souscrire à des Actions de Classe II ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en Actions de Classe II ou de céder des Actions de Classe II à des Actionnaires détenant des Actions de Classe I au pro rata des Actions de Classe I qu'ils détiennent dans la mesure requise pour le suivi des Investissements de la Société (tel que le terme «Investissements» est défini dans le Prospectus) ainsi que pour couvrir tous/toutes les dépenses, engagements et obligations de la Société à la date, selon les termes, pour telle contrepartie et suivant les conditions que déterminera le Conseil d'Administration.»

- et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 à lire comme suit:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, directeur, dirigeant ou tout autre agent dûment autorisé, le pouvoir d'accepter des souscriptions pour toutes nouvelles Actions de Classe II».

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier la procédure relative au rachat d'actions en clarifiant que le conseil des administrateurs de la Société peut procéder aux distributions soit par voie de rachat des actions ou par la voie d'un remboursement d'une portion payée des actions de la Société puis de modifier l'article 9 des Statuts comme suit:

«Néanmoins, pour autant que des fonds suffisants soient disponibles pour cela, l'assemblée générale des Actionnaires peut décider d'un rachat d'Actions à tout moment si, ayant présenté à ladite assemblée générale les documents à l'appui, le Conseil d'Administration considère qu'un tel rachat est dans l'intérêt de la Société; le Conseil d'Administration (pour le compte de la Société) peut aussi procéder au rachat d'Actions lorsqu'il considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société ou procéder à des distributions soit par voie de rachat d'Actions soit par voie de remboursement d'une portion du montant libéré des Actions conformément à l'Article 23 ci-dessous. De plus, le Conseil d'Administration (pour le compte de la Société) peut racheter des Actions Affectées auprès d'un Actionnaire Défaillant conformément à l'Article 8 ci-dessus et rachètera de manière forcée les Actions détenues par un Actionnaire qui cesse d'être qualifié, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible.»

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter, parmi les pouvoirs réservés au conseil d'administration de la Société, la possibilité de décider d'émettre des Actions de Classe II dans la limite du capital autorisé de la Société et d'insérer en conséquence un huitième tiret à l'Article 14 des Statuts à lire comme suit:

«Les matières suivantes sont exclusivement réservées au Conseil d'Administration:

- nomination du président et du secrétaire (non-administrateur) du Conseil d'Administration;
- délégation de tâches au Gérant;
- proposition de modifications des Statuts (sauf proposée par les Actionnaires requérant valablement la convocation d'une assemblée générale des Actionnaires ou l'ajout d'une telle proposition à l'ordre du jour d'une assemblée générale convoquée par le Conseil d'Administration conformément au droit applicable);
- préparation des comptes annuels de la Société;
- autorisation d'Investissements (tel que ce terme est défini dans le Prospectus) qui, individuellement, se montent à plus de vingt-cinq pour cent (25%) du montant du capital social souscrit de la Société;

- autorisation de dépenses d'analyse pour un Investissement particulier lorsque ces dépenses se montent à plus d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-);
- supervision du Contrat de Gestion, tel que défini dans, et auquel se réfère, le Prospectus, conclu avec le Gérant; et
- décision d'émettre des Actions de Classe II dans les limites du capital autorisé tel que défini dans le cadre de l'Article 5 ci-dessus.»...

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier la procédure relative aux distributions, telle que décrite dans les Statuts, et de modifier en conséquence l'Article 23 des Statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration ou son délégué pourra procéder à des distributions soit par cession d'investissements, plus tout autres dividendes ou intérêts, ou distribution aux Actionnaires, à sa discrétion, mais à l'exclusion des Actionnaires Défaillants dont les droits de distribution ont été suspendus, à condition toutefois, que le capital social souscrit de la Société, augmenté le cas échéant de la prime d'émission, ne tombe pas en deçà du montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-); le Conseil d'Administration peut cependant, conserver tout ou partie des montants desdites sommes, dividendes ou intérêts reçus s'il considère prudent de les mettre en réserve pour prévenir des dépenses et engagements futurs de la Société.

Les distributions seront effectuées, sous la forme de paiement de dividendes, de rachat d'Actions, de remboursement d'une portion du montant libéré des Actions, ou de remboursement de prime d'émission (s'il y a lieu), à la discrétion du Conseil d'Administration ou de son délégué.».

Septième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'insérer un nouveau paragraphe dans l'article 5 des Statuts suivant le paragraphe deux pour refléter que la Société peut aussi émettre une nouvelle classe d'actions sous la dénomination de «Actions de Classe II» à lire comme suit:

«La Société peut émettre des Actions de Classe II (telles que définies plus loin ci-dessous) avec une valeur nominale de cinquante sept centimes (EUR 0,57) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 3.000,-.

Aucun point ne figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est levée à 15.00 h, heure locale.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, atteste ici qu'à la demande des personnes ci-dessus mentionnées, cet acte est écrit en anglais suivi d'une version par une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergence entre la version française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date figurant au début de cet acte.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leur nom de famille, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. OLLERO, A. GUGLIELMINA et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20810. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013069374/536.

(130085106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Intrepid Aviation Luxembourg Borrower 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ayo Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.580.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-fourth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (*société à responsabilité limitée*) "Ayo Investments S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 175580, incorporated by deed of the undersigned notary on February 26, 2013, published at the Memorial C n° 985 of April 25, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "Intrepid Aviation Luxembourg Borrower 1 S.à r.l." is adopted by the company, and article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "Intrepid Aviation Luxembourg Borrower 1 S.à r.l.". "

Second resolution

Art. three of the company's articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Third resolution

The nominal value of the shares is cancelled and the existing twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are exchanged for twelve thousand and five hundred (12,500) shares without a nominal value.

Fourth resolution

The US Dollar is adopted as currency of the capital at the exchange rate as of May 22, 2013 of one Euro (EUR 1.-) equal to one point two nine zero seven nine US Dollar (USD 1.29079), this conversion entailing a capital of sixteen thousand one hundred and thirty-four US Dollar and eighty-seven Cent (USD 16,134.87).

Fifth resolution

The corporate capital is increased to the extent of three thousand eight hundred and sixty-five US Dollar and thirteen Cent (USD 3,865.13) in order to raise it from the amount of sixteen thousand one hundred and thirty-four US Dollar and eighty-seven Cent (USD 16,134.87) to twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) without issuing new shares.

Payment

The contribution in cash by the public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., pre-named, for an amount of three thousand eight hundred and sixty five US Dollars and thirteen Cent (USD 3,865.13) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company.

Sixth resolution

A nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share is adopted.

80760

Seventh resolution

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares without a nominal value are exchanged for twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Eighth resolution

As a consequence of the above, the first paragraph of article six of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The corporate capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Ayo Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 175580, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 26 février 2013, publié au Mémorial C n° 985 du 25 avril 2013,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "Intrepid Aviation Luxembourg Borrower 1 S.à r.l." est adoptée par la société, et l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Intrepid Aviation Luxembourg Borrower 1 S.à r.l."."

Deuxième résolution

L'article trois des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Troisième résolution

La valeur nominale des parts sociales est supprimée et les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont échangées contre douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Le Dollar US est adopté comme devise du capital au taux de conversion du 22 mai 2013 d'un Euro (EUR 1,-) égal à un virgule deux neuf zéro sept neuf Dollar US (USD 1,29079), cette conversion entraînant un capital de seize mille cent trente-quatre Dollars US et quatre-vingt-sept Cents (USD 16.134,87).

Cinquième résolution

Le capital social est augmenté à hauteur de trois mille huit cent soixante-cinq Dollars US et treize Cents (USD 3.865,13) pour le porter de son montant de seize mille cent trente-quatre Dollars US et quatre-vingt-sept Cents (USD 16.134,87) à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

Païement

Le versement en numéraire par la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., pré-nommée, d'un montant de trois mille huit cent soixante-cinq Dollars US et treize Cents (USD 3.865,13) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société.

Sixième résolution

Une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) par part sociale est adoptée.

Septième résolution

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale sont échangées contre vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent cinquante Euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2013. Relation GRE/2013/2187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013069589/163.

(130085869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Too Skill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 17, rue du Genet.

R.C.S. Luxembourg B 177.491.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize mai.

Par-devant Nous Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société «UNIGO Sàrl», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la Suisse, établie et ayant son siège social à CH-1207 Genève, 32, Avenue de Frontenex, c/o Analyses & Synthèses SA, Société Fiduciaire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous les numéros: n° réf.:12916/2004, n° féd.: CH-660.1.833.004-5

ici représentée par Monsieur William ROUFF, gérant de société, né à Paris (8^{ème}) le 08 juillet 1946, demeurant professionnellement à CH-1207 Genève, 32, Avenue de Frontenex, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature,

2. La société «Finalys S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour, avant les présentes,

ici représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1, Rue de Steinfort, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la Société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature,

3. Madame Touria LAHNA-BOSCH, docteur en science, née à Casablanca (Maroc) le 02 janvier 1967, demeurant à L-8023 Strassen, 17, Rue du Genêt.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme exposé ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Too Skill S.A.» (ci après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objets:

- d'opérer et/ou de commercialiser tout concept de produits ou de services, en direct ou en sous-traitance, auprès de toute cible à caractère professionnel ou grand public, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger;
- d'acquérir et de gérer tous titres et droits mobiliers par voie de souscription, participation à la création de sociétés nouvelles ou de sociétés existantes, achats, cessions, échanges de titres ou de toute autre manière;
- de participer au développement, à la transformation, au contrôle de toute société;
- d'acquérir, de gérer ou de vendre un patrimoine de biens et droits immobiliers;
- d'apporter son assistance administrative à ses filiales.
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a encore pour objet, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Toute cession d'actions de même que toutes augmentation de capital devra se faire conformément au pacte d'actionnaires convenu entre parties.

Toute opération faite en violation de ce pacte sera nulle et de nul effet et ne donnera ni à une participation dans les bénéfices, ni à un droit de vote.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le commissaire aux comptes et déterminera leur nombre et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année prochaine.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 septembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mars 2015.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) réviseur(s) d'entreprises sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- La société «UNIGO Sàrl», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la Suisse, établie et ayant son siège social à CH-1207 Genève, 32, Avenue de Frontenex, c/o Analyses & Synthèses SA, Société Fiduciaire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous les numéros: n° réf.:12916/2004, n° féd.: CH-660.1.833.004-5,	44 actions
- La société «Finalys S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich,	44 actions
- Madame Touria LAHNA-BOSCH, docteur en science, née à Casablanca (Maroc) le 02 janvier 1967, demeurant à L-8023 Strassen, 17, Rue du Genêt	12 actions
TOTAL:	100 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces jusqu'à concurrence de la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.-€), de sorte que le montant de 7.750.-€ du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

A cet égard, la partie comparante déclare avoir pris connaissance des dispositions légales afférentes et régissant l'émission d'actions non intégralement libérées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Résolutions des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires uniques ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), le nombre d'administrateur délégué à un (1) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que membres du conseil d'administration:

a) La société «UNIGO Sàrl», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la Suisse, établie et ayant son siège social à CH-1207 Genève, 32, Avenue de Frontenex, c/o Analyses & Synthèses SA, Société Fiduciaire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous les numéros: n° réf.:12916/2004, n° féd.: CH-660.1.833.004-5,

ici représentée par Monsieur William ROUFF, gérant de société, né à Paris (8^{ème}), le 08 juillet 1946, demeurant professionnellement au 32, Avenue de Frontenex, Genève, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, lequel est nommé représentant permanent de ladite société.

b) La société «Finalys S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich,

ici représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, demeurant professionnellement au 1, Rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la Société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, lequel est nommé représentant permanent de ladite société.

c) Madame Touria LAHNA-BOSCH, docteur en science, née à Casablanca (Maroc) le 02 janvier 1967, demeurant à L-8023 Strassen, 17, Rue du Genêt.

3. La personne suivante a été nommée en tant qu'Administrateur délégué de la société:

Madame Touria LAHNA-BOSCH, docteur en science, née à Casablanca (Maroc) le 02 janvier 1967, demeurant à L-8023 Strassen, 17, Rue du Genêt.

4. A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée Compagnie Européenne de Révision S.à.r.l., établie à 15, Rue des Carrefours, L-8124 Bridel, enregistrée sous le numéro R.C.B.37.039.

4. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

5. L'adresse de la Société est établie à L-8023 Strassen, 17, Rue du Genet.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signés: W. ROUFF, O. DIFFERDANGE, T. LAHNA-BOSCH, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: EAC/2013/6618. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013069460/268.

(130084853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**EUROFLOR INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 50.495.

—
Résolution 1.

Correction de changement d'administrateur/administrateur-délégué/Gérant

Est révoqué le mandat de Monsieur Gerard H.M. Ossevoort en tant que administrateur et administrateur-délégué à partir de 25 février 2013;

Sont révoqué les mandats de Seline Finance Ltd et Seline Management Ltd en tant que administrateurs à partir de 25 février 2013;

Est confirmé les nominations de Mr. Richard Turner, Mr. Robert Edgar Drieduite et Citadelle Corporate Services Sàrl en tant que nouveaux administrateurs, les trois avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à partir de 25 février 2013 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018;

Est confirmé la nomination de Mr. Robert Edgar Drieduite en tant que nouveau administrateur-délégué avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à partir de 25 février 2013 et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 Mai 2013.

Référence de publication: 2013069783/22.

(130086274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Wert VGO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 177.494.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April.
Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Wert Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Wert VGO S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at JPY 2,000,000 (two million Japanese Yen) represented by 20,000 (twenty thousand) shares each in registered form, each with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

6.2. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. A shareholder register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The manager(s) need not be a shareholder.

7.2. The managers may be dismissed by the sole shareholder at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

Art. 13. Form. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 20,000 shares of the Company having a nominal value of JPY 100 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of JPY 2,000,000 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

- (a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gerants) at 1 (one) manager;
- (b) the Sole Shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (c) the Sole Shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.726 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Wert VGO S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant son associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à JPY 2.000.000 (deux millions Yen) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de JPY 100 (cent Yen), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

6.2. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique, lequel fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'associé unique n'importe quand (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Décisions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 20.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de JPY 100 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de JPY 2.000.000 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

- (a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;
- (b) L'Associé Unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg;
- (c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069501/366.

(130084943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Esoledad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4B, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 103.222.

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "ESOLEDAD S.A." (2004 2221 156) avec siège social à L - 9952 Drinklange, 1^e, Op der Lampertskaul;

constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1249 du 07 décembre 2004, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103222.

La séance est ouverte à 11.40 heures sous la présidence de Monsieur André OFFERMANS, administrateur-délégué, demeurant à B-4970 Stavelot, 1, Butay, lequel fait également office de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie VAN VUGT, employée, demeurant à B-4970 Stavelot, 1, Bu-tay.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1) transfert du siège social et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts;

Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et Unique résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social statutaire de la société de L-9952 Drinklange, 1^e, Op der Lampertskaul à L-9999 Wemperhardt, 4B, Od der Haart et de donner la teneur suivante au premier alinea de l'article2:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Weis-wampach.»

Le reste de l'article 2 reste inchangé. L'adresse de la société est à L-9999 Wemperhardt, 4B, Op der Haart.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12.10 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Offermans, Van Vugt, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 24 mai 2013. Relation: CLE/2013/546. Reçu soixante-quinze euros = 75,00€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes

Clervaux, le 27 mai 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013069563/45.

(130085444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Balzac Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.947.400,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 177.544.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

1. Madame Antoinette TOLLMAN, née le 13 octobre 1958 à Johannesburg (Afrique du Sud), de nationalité Belge, demeurant 18, boulevard Helvétique, CH-1207 Genève (Suisse),

2. Madame Victoria TOLLMAN O'HANA, née le 10 février 1963 à Johannesburg (Afrique du Sud), de nationalité Française, demeurant 40, quai de Cologny, CH-1223 Cologny (Suisse),

Représentée par Monsieur Luca BOZZO, né le 3 août 1979 à Gênes (Italie), de nationalité italienne, avocat, demeurant 2, rue de Jargonnant à Genève (CH-1207) (Suisse), en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé lui-délivrée.

3. Madame Béatrice TOLLMAN, née le 3 mai 1933 à Johannesburg (Afrique du Sud), de nationalité Britannique, demeurant 95e, Eaton Square SW1 W9AQ Londres (Royaume Uni).

Représentée par Monsieur Luca BOZZO, né le 3 août 1979 à Gênes (Italie), de nationalité italienne, avocat, demeurant 2, rue de Jargonnant à Genève (CH-1207) (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après La «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou auxdites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «Balzac Development S.à.r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million neuf cent quarante-sept mille quatre cents euros (EUR 1.947.400,-) divisé en dix neuf mille quatre cent soixante-quatorze (19.474) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Des résolutions écrites signées par l'ensemble des gérants (i) seront valides et produiront un effet obligatoire comme si elles étaient adoptées par un conseil de gérance dûment convoqué et tenu, et (ii) porteront la date à laquelle le dernier des gérants y aura apposé sa signature.

Art. 13. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui un pouvoir spécial a été délégué.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social. ARTICLE 18.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Antoinette TOLLMAN	8.772 parts sociales
2.- Victoria TOLLMAN O'HANA	8.772 parts sociales
3.- Beatrice TOLLMAN	1.930 parts sociales
Total:	19.474 parts sociales

Libération - Apports

Les associés-fondateurs déclarent que l'intégralité des dix neuf mille quatre cent soixante-quatorze (19.474) parts sociales a été souscrite et libérée intégralement par des apports en nature ci-après décrits:

A) Antoinette TOLLMAN (ci-après l'«Apporteur 1») par un apport en nature consistant en:

cinquante (50) parts sociales, représentant 45,045% des parts sociales de la société BALZAC INVESTMENTS «SARL», une société à responsabilité limitée de droit français au capital de mille cent dix euros (EUR 1.110,-), ayant son siège social au 407, boulevard de Bacon - 06600 Antibes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES sous le numéro 519 839 195, cet apport étant évalué à huit cent soixante-dix sept mille deux cents euros (EUR 877.200,-) (ci-après l'«Apport 1»).

Preuve de l'existence de l'apport 1

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent KBIS de BALZAC INVESTMENTS «SARL», et une déclaration émise par ses représentants légaux attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché ainsi qu'une confirmation émise par les associés-fondateurs.

Réalisation effective de l'apport 1

Madame Antoinette TOLLMAN, Apporteur 1, représentée comme indiqué ci-avant, déclare qu'/que:

- elle est la seule plein propriétaire de ces parts sociales, possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes les autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir la France et le Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

B) Victoria TOLLMAN O'HANA (ci-après l'«Apporteur 2») par un apport en nature consistant en:

cinquante (50) parts sociales, représentant 45,045% des parts sociales de la société BALZAC INVESTMENTS «SARL», une société à responsabilité limitée de droit français au capital de mille cent dix euros (EUR 1.110,-), ayant son siège social au 407, boulevard de Bacon - 06600 Antibes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES sous le numéro 519 839 195, cet apport étant évalué à huit cent soixante-dix sept mille deux cents euros (EUR 877.200,-) (ci-après l'«Apport 2»).

Preuve de l'existence de l'apport 2

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent KBIS de BALZAC INVESTMENTS «SARL», une déclaration émise par ses représentants légaux attestant le nombre actuel d'parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché ainsi qu'une confirmation émise par les associés-fondateurs.

Réalisation effective de l'apport 2

Madame Victoria TOLLMAN O'HANA, Apporteur 2, représentée comme indiqué ci-avant, déclare qu'/que:

- elle est la seule plein propriétaire de ces parts sociales, possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes les autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir la France et le Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

C) Beatrice TOLLMAN (ci-après l'«Apporteur 3») par un apport en nature consistant en:

onze (11) parts sociales, représentant 9,91% des parts sociales de la société BALZAC INVESTMENTS «SARL», une société à responsabilité limitée de droit français au capital de mille cent dix euros (EUR 1.110,-), ayant son siège social au 407, boulevard de Bacon - 06600 Antibes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES sous le numéro 519 839 195, cet apport étant évalué à cent quatre-vingt treize mille euros (EUR 193.000,-), (ci-après l'«Apport 3»).

Preuve de l'existence de l'apport 3

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent KBIS de BALZAC INVESTMENTS «SARL», une déclaration émise par ses représentants légaux attestant le nombre actuel d'parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché ainsi qu'une confirmation émise par les associés-fondateurs.

Réalisation effective de l'apport 3

Madame Beatrice TOLLMAN, Apporteur 3, représentée comme indiqué ci-avant, déclare qu'/que:

- elle est la seule plein propriétaire de ces parts sociales, possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes les autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir la France et le Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Les Associés-fondateur déclarent que l'Apport 1, l'Apport 2 et l'Apport 3 existent réellement et que leur valeur est au moins égale au montant du capital social, soit un million neuf cent quarante-sept mille quatre cents euros (EUR 1.947.400,-) dont huit cent soixante-dix-sept mille deux cents euros (EUR 877.200,-) pour l'Apport 1, huit cent soixante-dix-sept mille deux cents euros (EUR 877.200,-) pour l'Apport 2 et cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 193.000,-) pour l'Apport 3.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.550,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) Madame Elise LETHUILLIER, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, et;
- b) Monsieur Frédéric SICCHIA, né le 2 mars 1972 à Thionville (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

c) Monsieur Reinald LOUTSCH, né le 18 mai 1962 à Pétange (Grand Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Les gérants de la Société sont nommés pour une durée illimitée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.TOLLMAN, L.BOZZO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 mai 2013. Relation: LAC/2013/22003. Reçu cent cinquante euros (EUR 150,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013069625/223.

(130086502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Direct Rent Lux SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.087.

STATUTS

1. Monsieur MEITE Ibréma, né le 10 janvier 1982 à Yopougon (Code d'Ivoire) demeurant au 30, Allée de l'Arlequin Lgt 33 F-92000 Nanterre (France);

2. Madame BELARBI Farah, née 27 juillet 1990 à Nantes (France), demeurant au 50, Av de la République F-92000 Nanterre (France);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 15/05/2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est DIRECT RENT LUX SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 90 parts à Monsieur MEITE Ibréma, et 10 parts à Madame BELARBI Farah, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur MEITE Ibréma, précité, est nommé gérant,
2. EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, 65 Route d'Esch L-3340 Huncherange est nommé co-gérant.
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013069736/70.

(130085782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Everlux Maritima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVERLUX MARITIMA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013069787/11.

(130086139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

D.B. International Finance S.A., Société Anonyme, (anc. D.B. International Finance S.A. SPF).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

L'an deux mille treize.

Le quinze avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme D.B. International Finance S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.911, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 427 du 21 novembre 1990 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instru-

mentant, en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1747 du 10 septembre 2009 («la Société»).

Le capital social est fixé à deux millions cinq cent trente mille Euros (EUR 2.530.000,00.-), représenté par huit mille six cents (8.600) actions sans valeur nominale.

La séance est présidée par Monsieur Cédric Paulus, employé privé, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Peiffer, employée privée, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline Peiffer, employée privée, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par incorporation des réserves pour un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-treize Euros quatre-vingt-un cents (EUR 279.173,81) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent trente mille Euros (EUR 2.530.000,00.-) à un montant de deux millions huit cent neuf mille cent soixante-treize Euros quatre-vingt-un cents (EUR 2.809.173,81);

2. Nomination de Josine Nefkens en tant qu'administrateur de catégorie A, nomination de Richard Brekelmans, Joost Tulkens et Abdelhakim Chagaar en tant qu'administrateurs de catégorie B et ajout dans les statuts de la nécessité de la signature conjointe d'un administrateur catégorie A et B afin de lier la société à l'égard des tiers;

3. Suppression du statut de société de gestion du patrimoine familial («SPF») de la Société;

4. Changement de la dénomination de la société de «D.B. International Finance S.A., SPF» en «D.B. International Finance S.A.»;

5. Modification des articles 1; 4; 5; 8 alinéa 4, 18 et 19 et ajout d'un alinéa 3 à l'article 6 et d'un article 17bis dans les statuts de la société;

II. L'actionnaire unique étant représenté à l'assemblée par Cédric Paulus, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont l'actionnaire unique a pris connaissance avant la présente assemblée.

III. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-treize Euros quatre-vingt-un cents (EUR 279.173,81) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent trente mille Euros (EUR 2.530.000,00.-) à un montant de deux millions huit cent neuf mille cent soixante-treize Euros quatre-vingt-un cents (EUR 2.809.173,81); sans émission d'actions nouvelles.

Cette augmentation est réalisée par incorporation des réserves pour un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-treize Euros quatre-vingt-un cents (EUR 279.173,81).

La réalité des réserves a été prouvée au notaire instrumentant par un bilan de la Société établi au 31 décembre 2012 et qui restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur de catégorie A de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018:

- Josine Nefkens, née à Rotterdam le 15 mai 1976 demeurant à 2970 Schilde, Paviljoendreef 20.

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs de catégorie B de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2018:

- Richard Brekelmans, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Joost Tulkens, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Abdelhakim Chagaar, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le statut de société de gestion du patrimoine familial («SPF») de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 1; 4; 5; 8, alinéa 4; 18 et 19 et d'ajouter un alinéa 3 à l'article 6 et un article 17bis comme suit dans les statuts de la Société, afin de refléter les décisions dans les points listés ci-dessus.

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination «D.B. INTERNATIONAL FINANCE S.A.»

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS HUIT CENT NEUF MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS QUATRE-VINGT-UN CENTS (EUR 2.809.173,81), représenté par HUIT MILLE SIX CENTS (8.600) actions numérotées de 1 à 8.600, sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Alinéa 3. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil est composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B.

Art. 8. Alinéa 4. La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 17bis. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présents statuts.

Toutes les actions donnent droit à la même participation dans le bénéfice annuel net de la Société. Cependant, pour la période du 15 avril 2013 au 14 avril 2023, en cas de distribution du bénéfice annuel net, le détenteur des actions portant les numéros un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) auront droit, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, au paiement d'un dividende annuel correspondant à la somme des deux composantes suivantes:

- Composante 1:

90% du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice.

Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues par la société réalisées au cours de l'exercice suite à tout acte de disposition par la Société ainsi qu'au rachat d'actions propres par toute société dont les titres sont détenus ou à la liquidation de celle-ci.

Les plus- et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Si dans un exercice le résultat découlant de la vente d'actions est négatif, le détenteur d'actions préférentielles n'aura droit à 90% du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

- Composante 2:

4% ou, s'il est inférieur, le taux moyen belge des obligations linéaires à 10 ans du troisième trimestre de l'année qui précède l'exercice concerné augmenté de 0,7% (zéro virgule sept pourcents), appliqué au pair comptable des actions numérotées de un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) et au montant total des bénéfices liés aux actions numérotées de un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) des années précédentes non encore distribués tel qu'il résulte de l'addition des deux composantes, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.

Si un exercice a une durée supérieure ou inférieure à douze mois, le pourcentage déterminé comme décrit ci-avant, est multiplié par une fraction dont le numérateur est égal au nombre de jours total de l'exercice et le dénominateur est égal à trois cent soixante-cinq.

Le dividende préférentiel résultant de cette deuxième composante est plafonné au rendement net des valeurs mobilières et avoirs en banque détenus par la Société.

Pour la période du 15 avril 2013 au 14 avril 2023, toute distribution de dividende supplémentaire par la Société se fera uniquement au porteur d'actions portant les numéros huit mille cent soixante et onze (8.171) à huit mille six cents (8.600) en proportion avec sa participation dans le capital de la société, le porteur d'actions portant les numéros un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) n'aura pas droit à une autre distribution de dividende en dehors du dividende prévu à l'alinéa 2.

Pour la période du 15 avril 2013 au 14 avril 2023, si la Société décide de ne pas distribuer de dividendes pour une année donnée ou dans l'hypothèse où les bénéfices annuels nets n'auraient pas été entièrement distribués aux porteurs d'actions portant les numéros un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) conformément à l'alinéa 2, les bénéfices reportés correspondants seront reportés aux années comptables ultérieures jusqu'à leur distribution effective et se cumuleront avec les dividendes devant être distribués au profit des détenteurs d'actions portant les numéros un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) en application de l'alinéa 2.

Une fois la date de maturité atteinte (à savoir le 14 avril 2023), l'assemblée générale se prononcera sur le sort à réserver aux droits économiques privilégiés des actions numéro un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) et décidera soit de procéder à leur rachat à valeur nominale (plus les dividendes accumulés et non entièrement payés le cas échéant qui leur seraient encore dus sur base de l'alinéa 2), soit de les reconduire pour une nouvelle période de dix ans; cette décision sera prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision concernant le rachat ou la reconduction des droits économiques privilégiés des actions numéro un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) à compter de leur maturité, les droits économiques privilégiés de ces dernières seront automatiquement éteints pour les profits futurs de la Société et les actions portant les numéros 1 à 8.170 participeront alors au bénéfice annuel de la Société à partir de l'année 2024. Malgré cette extinction des droits économiques privilégiés concernant les profits réalisés à partir de l'année 2024, les actions portant les numéros un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) conserveront, en cas de distribution de dividendes, de rachat ou de liquidation, leurs droits aux profits réalisés au cours des années 2013 à 2023 en exécution de l'alinéa 2 du présent article et qui n'auraient pas été distribués.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, qui seraient repayés pendant la période du 15 avril 2013 au 14 avril 2023 seront en priorité payés au détenteur des actions portant les numéros un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) puis, par passu, aux détenteurs d'actions portant les numéros huit mille cent soixante et onze (8.171) à huit mille six cents (8.600).

Pour la période du 15 avril 2013 au 14 avril 2023, le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, après que celle-ci se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes et des profits non distribués au détenteur d'actions portant les numéros un (1) à huit mille cent soixante-dix (8.170) par application de l'alinéa 2 de l'article 17bis, sera distribué aux seuls détenteurs d'actions portant les numéros huit mille cent soixante et onze (8.171) à huit mille six cents (8.600), proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales trouvera application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Paulus, Peiffer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069718/184.

(130085687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Compagnie des Mines et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 6.970.

Extrait - procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui a été tenue en date du 27 mai 2013 que les décisions suivantes ont été prises.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique approuvant les comptes de l'exercice social 2013, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Andrew Robert DRINKWATER administrateur

adresse professionnelle au Luxembourg à 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Marie Anne HASSER, administrateur

adresse professionnelle au Luxembourg à 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé

DELOITTE Audit S.à r.l., RCS Luxembourg B 0067895

adresse 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Compagnie des Mines et Métaux S.A.

Arja Taaveniku

Référence de publication: 2013069702/24.

(130086097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mai 2013

- La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur et de Présidente du Conseil d'Administration est actée avec effet immédiat.

- Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Monsieur PARACHE terminera le mandat de Mademoiselle PICCIONE. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, né le 17 mars 1965 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

INFINY FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013069885/22.

(130085956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.